



Réunion comité ; 2016/17

## **PV de la REUNION CLUBS EXCEPTIONNELLE 02/02/2017**

**Présents :** Bastien HEINZLE, François LE CALOCH, Agnès PINO, Charlie HURION, Patrice JOLITON, Philippe BELLEGARDE, Isabelle VIGNERESSE, Christophe VIGNERESS, Laurent GOURDON et Michèle MAUME

**Excusés :** Fabien LORY et Alexandre GRAVILLON

**Tous les clubs étaient représentés sauf Dun**

La réunion est présidée par **Charlie Hurion**

Il ouvre la séance en remerciant les clubs d'être présents puis rappelle les faits, et le déroulement qui a amené à cette réunion exceptionnelle.

Il explique également que les démissions reçues ne sont pas effectives car elles n'ont pas été validées par un Comité directeur. Les 5 démissionnaires sont donc appelés à revenir sur leur décision.

La parole est ensuite donnée aux clubs.

**Gilles Couegnas**, démissionnaire du Comité mais ce soir représentant son club (Président des AEL Guéret), revient sur les faits et donne son avis sur leur déroulement.

**Charlie Hurion et Gilles Couegnas** échangent sur les différentes parties du problème (mails, propos, publication et date du service civique, travail réalisé par un des techniciens, etc...)

Laurent Gourdon, membre du Comité et représentant le club de Lavaufranche, donne également son point de vu, et reproche lui aussi que l'info (emploi civique) a été partagée trop tard avec les membres du CD23.

**Gilles Couegnas** précise que seulement 15 jours ont été laissés aux clubs et aux candidats pour connaître la proposition d'emploi et y répondre.

**Charlie Hurion** reconnaît la précipitation dont les Co-Présidents ont pu faire preuve mais rappelle que cela n'est jamais parti d'une mauvaise intention. Il rappelle également qu'à ce jour, personne n'a encore été embauché sur ce poste.

**Kristell Bataille** (représentant le club de St Vaury) évoque une maladresse mais rappelle que les Co-Présidents en avouent la faute, et ne reproduiront pas cette erreur. Elle regrette particulièrement tout ce qui en a découlé et les propos qui ont été tenus.

**Charlie Hurion** regrette que ces échanges aient été faits par mails (impersonnel et que chacun comprend comme il le veut) et que tout cela ne se soit pas réglé entre humains communiquant par la parole. Il rappelle également le vœu de JP SIUTAT que tous reviennent sur leur décision et que l'on reparte sur de bonnes et de nouvelles bases.

**Jean Luc Benard** (Président de La Souterraine) évoque un problème de fonctionnement, et que cela peut simplement permettre de remettre en cause la façon de travailler et qu'il suffit de revoir le fonctionnement

**François Le Caloch** (Co-président) prend la parole pour donner son avis ainsi que son ressenti sur tous ce qui s'est passé. Il évoque également, le vœu de la Fédération (reprécisé par JP SIUTAT lors de la conférence téléphonique) de créer beaucoup plus de postes d'emploi civique (quel est le besoin pour le CD23 ?!)

**Jean Luc Benard** rappelle que tout cela a été fait sans mauvaise intention, que c'est juste un problème de personnalités différentes et qu'il y a moyen que tout le monde retrouve sa place. Le problème de base n'étant pas un gros problème, tout peut et doit s'arranger. Reste en revanche le problème, évoqué par Gilles, du « non travail » fait par l'un des technicien.

**Charlie Hurion et François Le Caloch** différencient le problème de l'emploi civique et celui du technicien. Ils précisent également que ce dernier point est traité à ce jour par les Co-Présidents. Qu'un entretien annuel vient d'être effectué avec lui et qu'une mise au point a été faite (sur ses missions, son temps de travail, etc...)

**Jean Luc Benard** précise que ce problème « regarde » le CD23 et que les clubs n'ont pas à y intervenir. Il revient sur le problème de base qui est la forme dont cet emploi civique a été mis en place.

**François Le Caloch** propose une nouvelle organisation du CD23 avec un bureau, des conférences téléphoniques ou bien encore des relevés de décisions, des propositions seront faites pour le comité directeur du 9 mars.

Un échange s'en suit sur le problème de communication et d'échange d'information, ainsi que sur le problème de la communication par mail et non autour d'une table.

Pour clôturer un échange qui « tourne en rond », Charlie Hurion rappelle les objectifs du Comité de Basket et de ses membres. Il est ensuite demandé aux démissionnaires, s'ils reviennent ou non sur leur décision.

**Gilles Couegnas** conforte sa décision.

**Sophie Mauchausat ainsi que Sylvie Aubaisle** ont fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas non plus revenir sur leur choix.

**Bastien Heinzle et François Le Caloch**, quant à eux, si les clubs sont d'accord, souhaitent revenir sur leur décision et garder le poste de Co-Présidents.

**Charlie Hurion** précise que ces décisions seront votées en réunion de Comité le 09 Mars (et ainsi que « les portes » restent ouvertes), il précise également que 5 postes sont à pourvoir au sein du Comité, 8 si les 3 démissionnaires restants ne reviennent pas sur leur décision et que 3 postes importants restent donc vides (président CDO, trésorier et président discipline).

**Kristelle Bataille** souhaite savoir ce qu'il devient des arbitres en formation et demande à Gilles de finir cette formation.

**Gilles Couegnas** explique qu'il ne la terminera pas.

**Charlie Hurion** lui demande de transmettre les informations liées à cette formation, afin qu'elle soit rapidement reprise.

Il est également demandé à Laurent Gourdon (hésitant sur sa possible démission) son choix.

**Laurent Gourdon** décide de continuer pour l'instant.

**Charlie Hurion**, président de séance, remercie à nouveau les clubs d'être venus. Il espère que cela aura permis à tous d'apprendre de leur erreur et que tout se déroule correctement à partir de maintenant. Il rappelle que des postes sont à pourvoir.

Une réunion de Comité s'en suit, afin d'évoquer l'emploi de service civique, ainsi que les places vacantes au CD23, le bilan des entretiens annuels et la convention pluri-annuelle d'objectifs.

SERVICE CIVIQUE : 5 demandes ont été reçues et transmises aux membres du comité directeur.

2 ne correspondent pas au profil recherché : pas de permis de conduire

1 ne peut pas prétendre au service civique : il a 30 ans pour un âge limite de 25

1 a été contacté : il était reçu mercredi sur un autre poste et ne donne pas de nouvelles depuis

Il reste Pauline qui sera donc embauchée à partir de Mardi 7 février.

PLACES VACANTES : Laurent Gourdon reprend la commission de discipline avant qu'elle ne soit transférée à la ligue

Trésorerie : Agnès Pino prend le poste, mais espère le soutien de Blandine Bernardet

CDO : personne pour l'instant, Laurent continue sa formation in-situ sur l'e-marque pour les clubs qui l'ont sollicité.

Pour les arbitres en formation, Charlie contacte des personnes susceptibles de reprendre cette mission.

Une évaluation sera faite lors du tournoi des 5 provinces : écrit, démo-com et arbitrage

Cette évaluation a pour but de juger des besoins complémentaires en formation et l'examen sera fait au moment du tournoi poussin-poussines d'Avril.

CTF :

Le bilan des entretiens annuels a été envoyé aux membres du comité.

Voici la répartition des missions des CTF :

Hervé : formations animateur, initiateur, Opération Basket école et périscolaire, Centre de génération basket adaptés à la Creuse, Basket santé, et les écoles de basket

Rémi : Sélections, Tournoi des 5 provinces, challenge benjamins, Camps, Diagnostic des clubs, Equipe technique Régionale.

Chaque mission a été déclinée en actions à mettre en place, les attendus ont été objectivés en moyens et délais.

CPO (convention pluri-annuelle d'objectifs) :

Pour rappel, c'est elle qui nous permet de solliciter le département et la DDCSPP pour les subventions.

Le bilan a été fait avec les deux anciens co-présidents vendredi 27 janvier et envoyé aux membres du comité.

Une proposition de projet a été envoyée aux membres du comité et paraît cohérente pour tous.

Le bilan statistique a été réalisé et envoyé

Une proposition de fiche action type va être envoyée aux commissions pour qu'elles fassent des propositions rapidement.

Elle doit être validée en comité directeur du 9 mars.

Les co-Présidents,

La secrétaire



F. LE CALOCH

B. HEINZLE



M. MAUME